

Merci à qui ?

En ce début d'année l'**UNSA** vous présente un bilan des groupes de travail, des CTP du 23 novembre et 7 décembre 2017 ainsi que de la CAP du 19 décembre 2017.

En effet ce n'est pas moins de 30 réunions de préparation et négociation avec l'administration qui ont été nécessaires pour en arriver à ce résultat.

- **L'action sociale :**

. La création d'un COS (Comité d'Action Sociale) verra le jour au premier janvier 2019. Ce COS regroupera **l'ensemble du personnel** de la Région. C'est une revendication portée par l'**UNSA** de longue date afin que chaque agent de la Région puisse bénéficier d'une action sociale égalitaire que l'on soit agent des lycées ou agent des services généraux.

. Les tickets restaurants seront dorénavant attribués aux agents des lycées en fonction des jours de permanences effectués. Là aussi, c'est une demande formulée l'**UNSA** depuis longtemps qui a abouti. De plus la valeur faciale des tickets restaurants a été portée à 9 € pour tous les agents.

. La participation de la Région à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) bénéficiera d'une harmonisation par le haut suivant une grille de revenus.

- **Le régime indemnitaire :**

. Nous avons acté lors du CTP du 7 décembre l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires.

. La mise en place du RIFSEP pour les agents des services généraux est en cours. Des discussions concernant les ARL devraient avoir lieu à partir de 2019 (la question de la sortie du cadre d'emploi spécifique des ARL peut alors se poser).

- **Le temps de travail :**

. L'administration se conforme à la loi sur la durée annuelle du temps de travail de 1607 h pour l'ensemble du personnel.

. Grâce aux négociations serrées des syndicats progressistes, cette application peut être faite avec des avancées notoires.

. L'**UNSA** s'est toujours opposée à une quelconque diminution des jours de congés ou RTT. Le nombre total de ceux-ci a pu être préservé.

. Concernant les agents des services généraux, le nombre d'heures de récupération est porté à 12 (au lieu de 7) avec une augmentation d'amplitude des plages horaires.

. Les ARL ont la garantie d'un congé consécutif de 30 jours durant les vacances d'été.

. L'harmonisation des Autorisations spéciales d'Absences (pour les ARL et ASG) est encore un sujet pour lequel l'**UNSA** s'est toujours mobilisé et nous sommes heureux qu'il ait pu aboutir.

. Pour les ARL l'intégration du temps d'habillage/déshabillage/douche est officialisé ainsi que le temps consacré au CA (Conseil d'Administration) et CHS pour les agents concernés. L'ensemble des ARL peut consulter sa messagerie professionnelle sur le temps de travail.

. Les ASG peuvent désormais compter sur la prise en compte des temps de déplacement et de pause déjeuner parfaitement définis.

. Le règlement du temps de travail des ARL est transmis aux proviseurs dans un document comportant aussi les fiches emplois.

- **La CAP du 19 décembre :**

. On peut se réjouir du nombre d'inscriptions sur les listes des tableaux d'avancement pour cette CAP de 2017. Nous en profitons pour féliciter tous les promus.

Catégorie A => 87 promus

Catégorie B => 126 promus

Catégorie C => 827 Promus

Alors doit-on vraiment remercier les syndicats qui ont voté contre ces avancées lors des CTP du 23 novembre et 7 décembre ? Ou remercier les syndicats qui ont fait progresser les positions de l'administration pour des conditions de travail plus favorables aux agents ?

À l'UNSA** on vous pose la question**

